



SNUipp Hors de France



Hors de France



SNES Hors de France

Monsieur FABIOUS Laurent  
Ministère des Affaires Etrangères  
37, quai d'Orsay  
75351 PARIS Cédex 07

Paris, le 26 janvier 2014

Monsieur le Ministre,

Ce courrier fait écho à celui du 11 décembre, resté à ce jour sans réponse. Les dernières annonces et informations dont nous disposons, concernant le Lycée franco mexicain de Mexico ne font malheureusement que confirmer nos craintes pour l'établissement, ses personnels et ses usagers.

En effet le Président du Comité des directeurs vient de confirmer à nouveau auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.), sa décision de rompre unilatéralement la convention actuelle qui lie l'établissement à l'Agence. A notre connaissance, aucune raison supplémentaire n'a été avancée. Nous ne pouvons que dénoncer à nouveau cette décision, qui portera un lourd préjudice à l'enseignement français à l'étranger, voire aux relations franco mexicaines.

La confirmation de ce déconventionnement mettra réellement en péril la viabilité de cet établissement de plus de trois mille élèves, le plus important établissement conventionné du monde. Par ailleurs, elle porte atteinte à la situation de l'ensemble des personnels actuellement en recrutement local ou titulaires détachés dans l'établissement. Les premiers n'ont aucune garantie quant à leur avenir dans l'établissement. Quant aux seconds, le Président du Comité des directeurs a d'ores et déjà précisé sa volonté d'une nouvelle convention sans aucun personnel résident. Pour ces titulaires de l'Éducation nationale détachés, quatre-vingt-quatre d'entre eux à ce jour, un tel projet s'avère catastrophique, les mettant dans des situations professionnelles et/ou personnelles très précaires.

.../...

Nous ne pouvons que rappeler les éléments énoncés dans notre courrier précédent :

- les efforts importants de financement que l'État français a consentis, qu'ils soient en investissements ou en postes budgétaires (84 personnels résidents et 16 expatriés à ce jour) se verraient ainsi balayés d'un simple revers de main par le Président des directeurs, sans contrepartie ;
- avec moins de participation de l'État, l'augmentation probable des frais de scolarité risque d'entraîner la déscolarisation d'élèves issus des familles les plus modestes ;
- la perte du statut de résident entraînera la précarisation de la situation des personnels et des diminutions importantes de revenus ;
- les conditions salariales des recrutés locaux ne seront évidemment plus garanties, pas plus que les droits fondamentaux et syndicaux des personnels qui choisiraient ou seraient, pour des raisons personnelles, contraints de rester dans l'établissement.

Le Lycée français de Mexico n'est pas un bien marchand que le Comité des directeurs peut purement et simplement s'approprier.

Vous avez, Monsieur le Ministre, manifesté votre attachement au maintien de la convention du plus grand établissement conventionné de l'Agence. Aujourd'hui, nous sollicitons solennellement votre appui et votre intervention au plus haut niveau de l'État, afin de trouver une solution permettant le maintien des postes de résidents, sans exclure celle d'un passage du Lycée franco mexicain à une gestion directe par l'AEFE. Une telle solution serait à l'honneur de la France car elle entrerait pleinement dans la volonté affichée de valoriser le rôle et la place du service public d'éducation à l'étranger.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations et de notre attachement au service public d'éducation à l'Étranger.

Christophe LE BOLC'H,  
SNUIPP/FSU  
Responsable des questions hors de  
France

Patrick SOLDAT,  
Secrétaire National SNES/FSU  
Responsable des questions hors de  
France et COM

Anthony DELTOUR,  
SNEP/FSU  
Responsable des questions hors de  
France